

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Décision du 19 JAN. 2021

portant répartition des présidences des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux dans les départements du ressort de la délégation interrégionale Paris-Ile de France

NOR : JUST2101675S

Décide :

Article 1^{er}

La répartition des présidences des CHSCTD pour le mandat 2021- 2022 dans les départements du ressort de la délégation interrégionale Paris – Ile de France est arrêtée comme suit :

Département	Direction	Fonction
Paris	PJJ	Directrice territoriale ou directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Paris
Seine-et-Marne	AP	Directeur ou directrice du centre pénitentiaire de Meaux-Chauconin
Yvelines	SJ	Présidente ou président du tribunal judiciaire de Versailles
Essonne	AP	Directrice par intérim ou directeur ou directrice de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis
Hauts-de-Seine	AP	Directeur ou directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hauts-de-Seine
Seine-Saint-Denis	SJ	Président ou présidente du tribunal judiciaire de Bobigny
Val-de-Marne	SJ	Président ou présidente du tribunal judiciaire de Créteil
Val-d'Oise	SJ	Présidente ou président du tribunal judiciaire de Pontoise

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice et prend effet au 1^{er} janvier 2021.

Fait, le

19 JAN. 2021

La secrétaire générale,

Catherine PIGNON